

JOURNAL DE LA HAYE.

PRIX DE L'ABONNEMENT.

La Haye.	Provinces.
Pour un an, 26 fl.	30 fl.
« six mois, 14 »	16 »
« trois mois, 7 »	8 »

BUREAU DE LA REDACTION

à La Haye, Spui, n° 75.

BUREAU POUR L'ABONNEMENT ET LES

ANNONCES,

Chez M. van Weelden, libraire, Spui

et chez les Héritiers Doumaire

braires, Langs Pooten, à La Haye.

Les lettres et paquets doivent être

envoyés à la direction franc de port.

Les premières 5 lignes, fl. 1,50 timbre
compris et 10 cts. par ligne en sus.

LA HAYE, 14 Avril.

Le Times du 11 contient une correspondance de Rotterdam, datée de samedi dernier, dans laquelle nous lisons ce qui suit :

« Les correspondants de Rotterdam nous mandent que la Hollande est en proie à une grande agitation qui augmente de jour en jour; bien qu'il ne se manifeste aucun esprit révolutionnaire. Toutes les affaires commerciales ont subi une complète stagnation et on craint que de nouveaux troubles ne viennent à éclater. On présume que les négociants essaieront de se maintenir le plus longtemps possible, mais de nombreuses faillites sont inévitables, et dans les comptoirs de commerce les commis s'endorment devant leurs pupitres, faute d'occupations. »

« Cette correspondance, dont on ne se doute pas, est tout à fait absurde et d'une parfaite correspondance. « Ce qui a pu engager, dit cette feuille, le correspondant rotterdamois à envoyer au journal anglais cette nouvelle mensongère d'un bout à l'autre, est pour nous chose incompréhensible. Notre pays jouit, grâce à Dieu, de la plus grande tranquillité. Nulle part on n'aperçoit le moindre signe qui puisse faire croire à quelque mouvement désorganisateur parmi nos populations. Quant à la ville de Rotterdam, on ne saurait contester qu'elle se distingue par le calme et l'esprit d'ordre qui y règnent. L'attitude de nos commerçants dans ces temps difficiles peut vraiment servir d'exemple à toute l'Europe. Si, à Amsterdam, on a eu à déplorer quelques sinistres financiers, ce n'a été que parmi les spéculateurs en fonds publics et fort peu parmi les négociants. A Rotterdam, on peut dire en toute sécurité qu'aucune faillite de quelque importance n'a été déclarée, ni parmi les commerçants, ni parmi les spéculateurs en fonds publics. C'est là notre véritable situation. Nous espérons que le Times se montrera assez impartial pour faire succéder cette rectification à la correspondance mensongère qu'il a si légèrement reproduite. »

L'Amsterdamsche Courant publie l'article suivant, qui est l'appui de ce que dit le Nieuwe Rotterdamse Courant sur le sujet de la situation morale et politique du pays :

UNE NOBLE ET BELLE TACHE EST RÉSERVÉE À NOTRE PATRIE.

« Nous espérons, et même plus, nous avons la certitude qu'elle s'en montrera digne. L'occasion est offerte à la Néerlande, et elle en profitera, de donner à l'Europe un exemple qui sera toujours le respect des autres nations. Mais qu'il est difficile aujourd'hui pour atteindre ce but ! »

« Fortins nos regards vers les autres pays de l'Europe; nous voyons presque partout de déplorables commotions politiques qui par l'émeute et la violence bouleversent et changent la forme des gouvernements. Le temps n'est pas encore venu de juger ces événements d'après leurs résultats; plus tard ils se manifesteront bien d'eux-mêmes. Le désordre qui règne dans tant de contrées; les violences qu'on y exerce; le commerce et l'industrie condamnés à l'inaction partout où l'ordre et la liberté sont bannis, ne sont que trop de preuves de l'absence de force et d'énergie dans ces gouvernements paralysés par l'anarchie et les demandes imprudentes de ceux qui cherchent à inspirer la crainte et la frayeur. Déplorable situation assurément, qui existe non seulement dans plusieurs parties de la France, mais aussi dans tant de contrées de cette belle Allemagne, notre alliée d'origine. Quelles sont les améliorations qui résulteront de ces commotions violentes qui ont lieu presque partout en même temps? Le temps nous l'apprendra, car aujourd'hui on ne saurait rien prévoir. Le mieux qu'il y ait à faire, c'est d'attendre. »

« Mais les choses se passent différemment dans les Pays-Bas. Notre patrie est dans la situation la plus favorable pour profiter de tous les avantages qui résulteront probablement de la réforme qu'on prépare dans nos institutions politiques, sans qu'on ait à redouter les troubles et les désastres que d'autres pays ont éprouvés par suite des événements. Le nouveau ministère est sincèrement animé du désir d'améliorer et de réformer tout ce qui est susceptible d'amélioration et de réforme. Les remarquables paroles prononcées par le président du conseil des ministres de cet homme d'Etat qui certes s'est concilié l'estime de tous, ont inspiré une confiance générale, même auprès des membres de la Seconde Chambre qui souvent auparavant avaient émis sous le point de vue politique des opinions différentes. Que ces mots prononcés au sein de la Seconde Chambre: l'Union fait la force, soient encore aujourd'hui la devise de la nation, comme ils furent autrefois celle de nos ancêtres. »

« Parmi les paroles prononcées par le président du conseil des ministres il faut surtout remarquer celles qui ont exprimé la conviction dont est pénétré le gouvernement, de la nécessité de lui laisser, tout en respectant la liberté et les droits de chacun, le pouvoir d'agir avec force et énergie, chaque fois qu'il sera nécessaire d'en agir ainsi pour le maintien des lois, du droit et de l'ordre public. Oui, là où ne règnent ni lois ni ordre public, il ne saurait exister aucun droit. Une des garanties les plus importantes d'un gouvernement représentatif bien établi, c'est que le pouvoir soit investi de la force et des moyens nécessaires pour maintenir l'exécution des lois et l'ordre public. Sans cette garantie aucune industrie, aucun commerce n'est possible, et il n'est plus permis d'assurer des moyens d'existence aux classes laborieuses, qui méritent à tant de titres la sollicitude de tout gouvernement, lorsqu'elles cherchent paisiblement par un honnête travail et l'exercice de leur industrie, à subvenir à leurs besoins. »

Mais au milieu de cette fièvre révolutionnaire qui paraît se

propager dans tous les pays, la Néerlande sera-t-elle en état de se préserver des malheurs et des désastres qui, hélas! ont atteint tant de contrées en Europe?

« Qui, osons-nous répondre, elle le peut, et nous ajouterons même avec toute confiance, elle le fera. »

« Il n'existe aujourd'hui dans les Pays-Bas entre le Prince et la nation aucune divergence d'opinion sur les points relatifs à la réforme des institutions politiques. Le Roi a acquiescé aux désirs de ceux qui comprennent la réforme dans le sens le plus étendu. Heureusement que dans notre patrie les sentiments religieux et moraux reposent sur des bases plus solides que dans tout autre pays. Tels sont les liens qui maintiennent la société dans toutes ses parties, telles sont les bases sur lesquelles elle repose. En France et en Allemagne, ces mêmes liens sont rompus, ces mêmes bases sont ébranlées. Dieu veuille qu'ils soient respectés dans la Néerlande et qu'ils aient la force nécessaire pour maintenir l'harmonie sociale à laquelle est attaché le règne de la loi, du droit et de l'ordre! Notre petit pays est situé à l'écart, dans un coin de l'Europe; il nous sera plus facile qu'à tout autre de nous tenir à l'abri de ces doctrines pernicieuses, de cette propagande étrangère qui n'a que de mauvaises intentions, et dont les funestes apôtres chercheraient à exciter ici la discorde et prêcheraient le meurtre et le pillage. Une sage intelligence pratique, le calme et la réflexion sont des qualités inhérentes à la nation néerlandaise. On parle souvent de la gloire de nos ancêtres, et nous ne voulons l'atténuer en rien; mais aujourd'hui il en est une pour nous non moins désirable, c'est au milieu des sanglantes révolutions qui bouleversent tant de pays en Europe, de nous être réunis dans un sage esprit de concorde, pour introduire avec calme et prudence dans nos institutions politiques les réformes réclamées par l'expérience, qui doivent nous donner les meilleures garanties pour les droits de chacun, pour le repos public et la sécurité de tous, ainsi que pour le parfait développement de toutes les branches de l'industrie, cette véritable source du bien-être public. »

Extrait d'une correspondance particulière de Varsovie.

Varsovie, le 27 mars 1848.

« Conformément au désir que vous m'avez exprimé, je m'empresse de vous informer que tous les détails donnés par quelques journaux étrangers sur les désordres qui auraient eu lieu ici, sont entièrement mensongers. »

« La tranquillité et l'ordre n'ont pas été troublés au seul instant ni à Varsovie, ni sur aucun point du royaume. »

« L'empereur a hautement, par un manifeste adressé à ses peuples, déclaré ses intentions. Elles ne présentent pas d'équivoque, et de plus, un article officiel du Journal de St-Petersbourg, qui vous sera déjà sans doute parvenu, a nettement expliqué les vues politiques de Sa Majesté. »

« Notre position se trouve ainsi parfaitement établie. Nous mettons nos troupes sur pied de guerre pour nous défendre, en cas d'attaque, de quelque côté qu'elle vienne; mais nous n'avons aucun projet d'exercer contre personne des hostilités. »

« Vous savez l'effervescence qui s'est manifestée dans le Grand-Duché de Posen, après les malheureux événements dont Berlin a été le théâtre. Le prince de Varsovie a pris aussitôt les mesures que les circonstances exigeaient pour mettre les frontières de Pologne à l'abri d'une invasion de quelque bande armée. — Nous sommes prêts à tout événement, mais jusqu'aujourd'hui notre territoire a été partout respecté. »

« Les nouvelles qui nous parviennent de l'empire, témoignent de l'élan patriotique qui se manifeste partout. La Russie entière s'est associée aux vœux de l'empereur. »

On lit dans le Journal des Débats :

« Le nombre des victimes de la crise financière augmente: aujourd'hui encore un de ces maisons réputées dans la banque pour leur prudence, leur loyauté et leur solidité (1), vient de succomber à l'intensité de la crise; les plus vifs regrets ont accompagné cette chute. Quand donc le retour de la confiance et du crédit permettra-t-il à tant d'honnêtes gens, que la révolution a ruinés en moins d'un mois, de retrouver dans les valeurs dont ils restent possesseurs le moyen d'opérer leur liquidation, et de reprendre dans les affaires la place qui leur appartient? »

« Dans la chambre des lords, séance du 11 avril, le marquis de Landsdowne, en réponse à une interpellation qui lui avait été adressée relativement au séjour en Angleterre d'étrangers suspects, a déclaré que le gouvernement présentera sous peu de jours un bill autorisant temporairement l'expulsion des étrangers dont les tendances révolutionnaires paraîtraient dangereuses au repos public. »

Bulletin de la Bourse d'Amsterdam du 13 avril.

« La marche ascendante des fonds publics continue à notre marché; la hausse que nous apportaient les bulletins de différentes bourses étrangères n'ont pas peu contribué à faire renaitre la confiance. Un grand nombre de commissions pour l'achat de fonds hollandais, aussi bien qu'étrangers, ont été effectuées aujourd'hui. »

« Derniers cours à 5 heures: Holl. 2 1/2 p. c. 37 3/4; Esp. Ard. à 500 liv. 8 7/16; 3 p. cent. int. 15 1/4. »

(1) Si nous en croyons une correspondance de Paris, ce serait la maison F...

Emprunt prussien.

RAPPORT DE LA COMMISSION.

Après avoir établi, de par la patente du 3 février, la compétence de la Diète à donner son avis sur des emprunts à contracter, la commission s'est posé les deux questions que voici :

1. La situation rend-elle indispensables des crédits extraordinaires?
 2. Par quels moyens la nécessité doit-elle être conjurée?
- La première question a été résolue de la manière suivante :
« Le passage de l'ancien régime à un système nouveau a bouleversé l'ordre public et les transactions commerciales. Les impôts n'ont pas été payés dans plusieurs localités. Les revenus de l'Etat ont diminué en conséquence. Ainsi, ces revenus ne suffisent pas même pour couvrir les dépenses ordinaires. Or, les souffrances du commerce et de l'industrie nécessitent des dépenses extraordinaires. »
- « Ce n'est pas tout. Il faut songer à la guerre. Pour maintenir la paix, la Prusse doit être armée. Non que la guerre soit imminente; les paroles prononcées par le baron d'Arnim, ministre des affaires étrangères, à l'usage des dernières séances de la Diète, ne permettent pas de s'en inquiéter. Mais dans cette période de développements nationaux, des cas imprévus peuvent amener la guerre en dépit des prévisions du gouvernement. Des préparatifs sont donc indispensables, notamment afin de pouvoir protéger les propriétés des particuliers qui se trouvent menacées sur plusieurs points. »

Aussi le gouvernement a-t-il dû appeler dès à présent sous les armes la réserve de guerre de l'infanterie et une partie de la landwehr. Les dépenses ont été augmentées de 500,000 thalers (environ deux millions) par mois, en sus des crédits pour l'état de paix.

Ces dépenses seront encore augmentées, parce qu'il sera nécessaire de réprimer les excès d'un usage illégitime de la liberté.

Tout cela devra se faire dans les deux mois qui vont suivre, dans un temps parcouru, qui sera absorbé par les préparatifs de la réunion de l'assemblée constituante de Prusse. Tout cela coûtera deux millions de thalers (sept millions et demi de francs).

Et si, ce qu'à Dieu ne plaise, une guerre devait nécessiter la mobilisation de toute l'armée, y compris les deux bans de la landwehr, cette éventualité demanderait au moins quinze millions de thalers (36 millions de francs).

Il s'agissait de savoir dans quelle mesure on pouvait compter sur les fonds de réserve (Staatschatz). Le ministre des finances a été engagé à éclairer, à cet égard, la commission; il s'est rendu avec plaisir à ce vœu. Il résulte de cette communication ce qui suit :

Au commencement de l'année 1847, la réserve contenait la somme ronde de 19,500,000 thalers. Une partie a été affectée à divers besoins, tels qu'achats de seigle pour usage de diète, réalisation (remboursement) des bons du trésor, prêts à la Banque de Prusse, établissements de caisses d'épargne dans les provinces, en tout, depuis le commencement de l'année dernière 11,000,000 de thalers. La réserve est donc maintenant réduite à 8,500,000 thalers espèces.

Les mois prochains provoqueront les dépenses suivantes :

Complément de l'armée, mesures énergiques pour rétablir l'ordre.	2,000,000 th.
Occupation extraordinaire à donner aux ouvriers sans emploi, par exemple par des constructions et des terrassements.	1,000,000
Déficit des revenus de l'Etat en octrois, impôts, etc.	2,000,000

Le reste de la réserve sera réduit à 3,500,000 th. somme minime, et dont la plus grande partie sera absorbée par l'établissement, dans les provinces, de caisses d'épargne.

« La commission démontre ensuite que les instituts de crédit existants ne peuvent venir en aide au gouvernement. C'est pourquoi le gouvernement demande à être autorisé à se procurer, par des moyens extraordinaires, 15 millions de thalers pour la défense extérieure et intérieure de la monarchie. »

« La première question se trouvait ainsi résolue. Quant à la seconde, à savoir quels moyens il fallait adopter pour faire face aux nécessités du moment, la commission, avant d'y répondre, est entrée dans quelques considérations générales. »

« Dans ces dernières années, la politique a été mauvaise, l'industrie au contraire, florissante. Seulement, on n'a pas réglé les rapports moraux et politiques des industriels et des ouvriers. De là, dans des moments d'anarchie et de guerre imminentes, un conflit très-grave et très-dangereux. »

« Les forces humaines ne suffisent pas pour résoudre sur-le-champ cette question. Le gouvernement, toutefois, est sollicité en sens divers. Il doit faire quelque chose. »

« C'est pourquoi il demande avec confiance aux Etats de l'aider par leur consentement à garantir jusqu'à concurrence de 25 millions de thalers (54 millions de francs), afin de provoquer des sociétés utiles au pays, sociétés qui ont pour but soit de diminuer la misère passagère, soit de conserver et de favoriser les intérêts du commerce, de l'industrie et de l'agriculture. »

« Le ministère, en conséquence des délibérations intervenues, renvoie au vœu exprimé par le message royal, d'après lequel il est demandé pour lui une confiance illimitée. Le ministère s'est rendu au désir de la commission, d'établir comme maximum une somme fixe, c'est-à-dire la somme ci-dessus désignée. Indiquer exactement les détails de l'emploi de cette somme était chose impossible, mais la nécessité d'allouer la somme est de toute évidence. »

« La commission a vainement essayé de trouver un mode et d'établir des principes d'après lesquels les secours seraient accordés aux sociétés sous garantie de l'Etat. Il était également impossible de poser cette question si l'on devait proposer une mesure générale, comme l'établissement d'une grande banque nationale. Le ministère n'a pas non plus fait des propositions précises; il s'est contenté de donner des indications indirectes, les branches de l'industrie prussienne sont si multiples, et les provinces de la monarchie diffèrent tant entre elles, que l'application la plus libre des divers modes des garanties à accorder pourra seule atteindre le but désiré. »

« Quant à la compétence des Etats, il ne faut pas la mettre en doute, bien que la diète soit sur le point d'être dissoute. La diète assumerait une responsabilité beaucoup plus grande si elle refusait au ministère les moyens de conjurer les orages. »

« Les membres de la diète sont également en mesure d'apprécier les conseillers de la couronne; de porter un jugement sur eux d'après leurs antécédents, et de leur accorder une confiance entière. Ils en sont dignes, en outre, par le courage et le dévouement avec lesquels, dans les graves et difficiles circonstances du moment ils ont pris, sous leur responsabilité, la direction des affaires, et cela parce qu'à leur tour ils sont remplis de confiance dans le grand avenir réservé à la patrie allemande. »

Ceci posé, la commission a mis aux voix deux questions.

« La commission pense-t-elle qu'il y a lieu d'autoriser le gouvernement ? »

1. A procurer, par extraordinaire, pour la défense extérieure et intérieure de la monarchie, la somme de quinze millions de thalers ;
2. A garantir jusqu'à concurrence de vingt-cinq millions de thalers pour le rétablissement du crédit à l'intérieur, et pour la conservation du commerce, de l'industrie et de l'agriculture, sauf à faire tout ce qui sera possible pour éviter à l'Etat les pertes que ces garanties pourraient occasionner.

« La première question a été résolue affirmativement à l'unanimité. La seconde de l'a été également à dix-sept de majorité. »

Tel est le rapport de la commission arrêté le 10 avril.

Berlin, le 10 avril :
« La diète vient d'accorder au ministère ses deux demandes ; 1. l'emprunt de quinze millions de thalers ; 2. autorisation d'engager l'Etat jusqu'à concurrence de vingt-cinq millions en secours, à l'agriculture, à l'industrie, au commerce. »

« Le vote a eu lieu à une énorme majorité, après un discours réellement remarquable de M. De Vincke, député de la Westphalie. »

« Les explications données par le ministère ont confirmé tout

ce que l'on savait de la détresse des provinces et de l'esprit de désordre qui s'introduit dans toutes nos populations.

Un membre de la diète a demandé par quels moyens le gouvernement comptait se procurer les quinze millions de thalers. Sera-ce un emprunt volontaire, sera-ce un emprunt forcé, sera-ce enfin l'impôt? Le ministère a refusé de s'expliquer sur ce point. Peut-être ne le pouvait-il pas dans l'ignorance où est lui-même.

Le président du conseil des ministres, M. Camphansen, a déclaré officiellement que par suite d'un message reçu de la diète de Francfort, en date du 7 avril, le gouvernement demandait l'annulation des élections faites par la diète des cent treize députés au parlement allemand de Francfort. Les nouvelles élections devront avoir lieu directement par les électeurs (c'est-à-dire, comme on le sait, par tous les Prussiens majeurs) et à raison d'un député à la diète générale allemande par cinquante mille habitants. La diète a adhéré à cette communication.

La diète s'est ensuite séparée aux cris de : vive le roi ! Le président de la diète, le prince de Solms, a déclaré qu'il renonçait à ses privilèges de noblesse, y compris les exemptions d'impôts.

Nouvelles d'Italie.

Les dates de nos avis d'Italie sont de Rome, le 1^{er}, Trieste 4, Florence 5, Milan 6 et Turin 8 avril.

Pas encore d'action décisive entre les armées belligérantes. La province de Brescia s'est entièrement détachée des Autrichiens, qui se sont retirés sur la rive gauche du Mincio. Au delà du Chiese, un combat très chaud a eu lieu entre l'avant-garde piémontaise et l'arrière-garde Autrichienne, aux ordres du prince de Schwarzenberg. Les Autrichiens ont été battus : ils ont laissé sur le terrain 50 morts, et entre les mains des Piémontais 600 prisonniers.

Schwarzenberg s'est retiré sur Peschiera pour y jeter une garnison de 2,500 hommes, et passer ensuite à Vérone.

Les garnisons autrichiennes de Venise, Udine, Trévise et Vienne, au nombre de 13,000 hommes, s'étaient concentrées dans la Styrie; Radetzki les ayant appelées à lui, elles ont perdu plus de 600 hommes en route avant de le rejoindre.

Une grande bataille est imminente.

Le nouveau ministère napolitain est composé de la manière suivante :

- MM. Troia, président du conseil, ministre de l'instruction publique ;
- Dragonetti, affaires étrangères ;
- Vignale, justice et intérieur ;
- Ferreti, finances, agriculture et commerce ;
- Uberti, travaux publics.

Les nouveaux ministres ont accepté aux conditions suivantes :

- 1^o Envoi de troupes en Lombardie, et de faire partir immédiatement pour Livourne le 10^e régiment de ligne, qui sera suivi par la gendarmerie.
- 2^o Modification de la loi électorale, et spécialement adjonction de toutes les capacités.
- 3^o Faculté à la chambre des députés de désigner 180 candidats parmi lesquels le gouvernement choisira les pairs.
- 4^o Faculté aux chambres de réformer la constitution, en lui donnant de plus larges bases.

La Gazette de Vienne du 8 avril publie, dans un numéro officielle, un rapport sur les opérations dans la Haute-Italie, lequel commence ainsi :

On a reçu du quartier-général du feld-maréchal comte Radetzki un rapport détaillé des opérations depuis le 19 jusqu'au 30 mars ; on s'empresse de le porter, aussi détaillé que possible, à la connaissance du public. On verra par ce rapport que l'armée et son brave et expérimenté commandant en chef ont brillamment soutenu l'honneur de leurs armes et leur réputation au milieu de circonstances telles qu'on en trouverait difficilement dans les annales militaires. De son côté, le gouvernement ne négligera rien pour soutenir avec la plus grande énergie possible les efforts de ses troupes, qui sont au-dessus de tout éloge.

Suit le rapport sur les événements depuis le 18 jusqu'au 30, lequel se termine par les réflexions suivantes : Le feld-maréchal est donc resté vainqueur à Milan jusqu'au dernier moment, et si la faim et la déclaration de guerre du Piémont ne l'avaient pas forcé à quitter la place, si les balles ennemies ni l'huile bouillante lancée des toits n'auraient chassé ses troupes. Il y a de longues guerres qui ne fournissent pas autant de preuves d'abnégation et de courage que ce combat.

La perte en hommes doit avoir été très-considérable à Milan, surtout dans les maisons qui ont été prises d'assaut et où tout ce qui opposait de la résistance a trouvé la mort. Du côté des troupes la perte est également considérable. On attend les rapports détaillés touchant cette perte.

Jusqu'au moment où, dans sa retraite, le maréchal est arrivé sur le Min. aucune désertion n'avait eu lieu parmi les troupes Autrichiennes, et sous ses ordres. Pendant la lutte, dans Milan, on remarquait de zèle avec d'autres. Ce n'est qu'à Crémone qu'elles ont commencé à passer à l'ennemi, et, à l'exception de la batterie qui cette désertion a fait perdre, l'armée n'a abandonné un seul canon.

Les dernières nouvelles du feld-maréchal sont de Vérone, en date du 2, et elles n'ont rien de nouveau.

Le prince de Schwarzenberg, envoyé autrichien près la cour de Naples, a quitté cette ville le 28 mars. La Gazette de Vienne, dans sa partie officielle, contient le récit des faits qui ont amené le départ de ce diplomate. Le 25 mars la populace ameutée devant l'hôtel de la légation autrichienne en arracha les armes et les brûla sur la place publique. Une compagnie de la garde bourgeoise, forte de 40 hommes et commandée par un officier, resta témoin impuissant de cette violation du droit des gens et ne fit aucune démonstration pour en empêcher l'exécution. Le soir du même jour le prince Schwarzenberg envoya une note diplomatique par laquelle il demandait une réparation prompte et exemplaire de cette violation. Le 27 au matin, l'envoyé autrichien, n'ayant pas encore reçu de réponse à sa note, écrivit une seconde pour réclamer avec instance une réponse. Il déclara en même temps qu'il considérerait un plus long silence comme un motif de rompre toute relation diplomatique avec le gouvernement napolitain.

Dans la nuit du même jour, le prince Schwarzenberg reçut une réponse signée du prince Cariati. Le gouvernement napolitain y exprimait ses regrets de l'événement qui avait eu lieu, et déclarait que le plus tôt était de réparer autant que possible ce qui venait de passer, et en attendant il espérait que le prince agirait comme avait fait, en pareil cas son collègue à Rome, et ne romprait pas ses relations diplomatiques. Le prince ne

considéra pas cette réponse comme une satisfaction convenable, et après avoir envoyé une nouvelle note et qu'un appel aux volontaires pour la Lombardie fut sorti des presses de l'imprimerie royale, l'envoyé autrichien quitta Naples, ne pouvant pas accepter la réponse faite à sa dernière note, et attendant pour prendre une décision sur un nouveau ministère. Si nous en croyons une communication de Naples du 20 mars, adressée à la Gazette de Vienne, les envoyés de Russie et de Prusse auraient également l'intention de quitter Naples.

Nouvelles de Danemarck.

Copenhague, le 6 avril :

Le roi va au-devant des vœux du peuple. S. M. a résolu d'accorder au Danemark une constitution librement consentie par la nation.

Voici le texte du manifeste par lequel le roi a annoncé cette importante décision aux Danois :

« Nous Frédéric VII, etc., etc., savoir faisons :
« Par suite des graves événements de ces temps derniers, il nous est devenu impossible d'atteindre le but que nous nous étions proposé, d'octroyer à notre royaume une constitution basée sur les principes posés dans notre rescrit du 28 janvier de la présente année.

« En conséquence, nous révoquons par ces présentes ledit rescrit, et nous annulons les choix de députés qui, en vertu de ce rescrit, seraient déjà faits. Nous révoquons également la commission que nous avons chargée d'élaborer le projet d'une nouvelle Charte pour les Etats danois.

« Par contre, nous avons décidé de convoquer les Etats provinciaux, tant de notre royaume de Danemarck que de notre duché de Schleswig, afin que, conformément à l'ordonnance du 28 mai 1833, paragraphe 8, ils émettent leur opinion : 1. sur la convocation d'une Diète générale, à laquelle nous présenterions un projet de Charte et un projet de réorganisation des Etats provinciaux ; 2. sur un projet de loi électorale ayant pour objet la formation de la Diète générale.

« En annonçant ces mesures à tous nos chers et fidèles sujets de notre royaume de Danemarck et de notre duché de Schleswig, nous leur annonçons pareillement qu'aujourd'hui même nous avons convoqué les Etats provinciaux des îles de Séelande, de Fionie, de Laaland-Falster et des Féror, pour qu'ils se réunissent à Roskilde, le mercredi 26 de ce mois, et nous les chargerons de remplir aussi promptement que possible l'importante mission qui leur sera confiée, ce que nous espérons qu'ils pourront faire dans l'espace de huit jours ; et ensuite nous convoquerons immédiatement, dans le même but, les Etats provinciaux du Jutland et du duché de Schleswig.

« Donné en notre palais de Christianbourg, le 4 avril.

» Signé, FRÉDÉRIC, roi.

Le journal officiel de Copenhague termine ainsi un article dans lequel il cherche à prouver que la marche de l'armée danoise dans les duchés n'est ni une violation du droit, ni une transgression des engagements contractés, ni une offense contre la nationalité allemande, mais une mesure prise par un souverain légitime qui dispose des forces qu'il possède pour combattre des rebelles et des usurpateurs :

« Les princes, membres de la confédération germanique, comprendront sans doute cet état de choses, qui, au reste, leur a été souvent expliqué de la manière la plus claire. Mais s'ils veulent absolument et arbitrairement la guerre, ils auront cette guerre qui, dans tous les cas, sera illégale et injuste, et alors ils verront que tout Danois est soldat, et que, sur la mer, le Danemarck est un ennemi fort dangereux.

Toutes les nombreuses prohibitions qui, en Danemarck, frappent les journaux étrangers, viennent d'être révoquées par un arrêté du ministre de la justice, arrêté qui déclare, en termes formels, que dorénavant les malles-postes royales transporteront tous les journaux et écrits périodiques de tous les pays, sans aucune distinction.

Nouvelles d'Espagne.

Madrid, 6 avril.

Aujourd'hui entre cinq et six heures de l'après-midi, la duchesse de Montpensier et son époux feront leur entrée à Madrid.

La reine et la reine-mère iront au-delà des barrières pour recevoir l'infante. Le duc et la duchesse dîneront en famille au palais et ils se rendront ensuite aux appartements qui leur ont été préparés à Vista-Alégre. On croit qu'ils y feront séjour jusqu'au 15 avril, époque fixée pour le départ de la cour pour Arranjuez. L'infante a été partout accueillie par les populations avec le plus grand enthousiasme.

Les autorités continuent de prendre des mesures de précautions, quoique la tranquillité soit parfaite. Les postes sont doublés. Des renforts sont entrés à Madrid, pour faire le service, concurremment avec les régiments de la garnison ; d'autres régiments sont attendus. On dit que la garnison de Madrid doit être portée au chiffre de 20,000 hommes. La cour devant se rendre le 15 à Arranjuez, la garnison de la capitale aura le double service de Madrid et d'Arranjuez à se distribuer.

Bourse de Madrid du 6.

Cours authentique : 3 p. c. 22 1/4 papier ; après la Bourse 22 1/8 argent. — 5 p. c. 13 1/4 papier ; après la bourse 13 1/8 argent. — Dette sans intérêt 4 3/4 papier ; après la bourse 4 5/8 argent. — Coupons 2 1/2 papier. Valés non consolidés, 7.

Nouvelles d'Angleterre.

Londres, 11 avril.

Dans la séance d'aujourd'hui de la chambre des communes, les divers articles du bill tendant à donner plus de sécurité à la couronne et au gouvernement ont été adoptés sans amendement, et la troisième lecture a été fixée à jeudi.

M. J. O'Connell doit présenter ce soir à la chambre des communes son projet de bill pour le rappel de l'union législative entre l'Irlande et l'Angleterre. Ce projet n'a pas la moindre chance d'être adopté. Il n'est pas probable qu'il réunisse plus d'une quarantaine de voix.

La plus grande tranquillité règne aujourd'hui à Londres. Les affaires qui avaient été suspendues hier ont été reprises partout. La capitale a recouvré sa physionomie habituelle qui forme un si grand contraste avec l'esprit militaire qu'elle avait hier. Les négociants ont quitté avec une vive satisfaction le bâton de constable pour retourner à leurs paisibles occupations. Le résultat de la journée semble avoir été de dissiper toutes les craintes pour l'avenir. La population sage de Londres a vu de près les chartistes ; elle comprend aujourd'hui qu'ils n'oseront jamais engager les hostilités contre les forces militaires de l'Etat aidées du concours empressé des citoyens.

On se ferait difficilement une idée du zèle des bourgeois à remplir les devoirs de constables dans cette circonstance. Leur indignation contre les chartistes était telle que beaucoup désiraient que les hostilités s'engageassent pour qu'on pût leur infliger une sévère et sanglante leçon. D'honnêtes pères de famille, des gens de bien, toutes pacifiques, se préparaient fort sérieusement à combattre le premier chartiste qui se serait permis de troubler l'ordre public. C'était partout le même élan, partout la même ardeur pour la cause de la monarchie menacée par les tentatives subversives des chartistes.

La convention chartiste s'est réunie ce matin dans le local ordinaire de ses séances ; elle a nommé un comité chargé de rédiger le récit de la démonstration d'hier. Ce récit sera tiré à des milliers d'exemplaires et envoyé dans les provinces.

Les nouvelles reçues aujourd'hui des provinces sont tout à fait tranquillissantes. Des meetings de chartistes ont eu lieu hier dans plusieurs villes, mais sans que l'ordre ait été troublé nulle part.

Le Times dit que le nombre des personnes qui quittent la France par Boulogne est tellement considérable depuis quelque temps, que les bateaux à vapeur ne suffisent pas pour transporter ces émigrants et que deux autres bateaux ont été affectés au service de cette ligne par la compagnie générale de navigation à vapeur.

On lit dans le Daily-News :
Après la dispersion du meeting de Kensington Common, une foule immense s'est portée tumultueusement dans la direction de Stamford-street. Arrivée à Stamford-street, la foule a trouvé des agents de police à cheval qui lui ont barré le passage du pont. Avec ces cavaliers étaient des agents de police et des constables spéciaux.

La foule descendit du Kensington Common grossissant d'instant en instant. La police de Londres se servait de bâtons et la repoussait ; cependant de temps à autre les rangs de la police étaient ouverts par le peuple qui se précipitait dans ces trouées.

Sur ce point beaucoup de constables ont eu leurs chapeaux enfoncés et ont perdu leurs bâtons. Les pierres pleuvaient sur le pont dont la police défendait l'entrée. Quelques hommes qui avaient jeté des pierres, arrêtés d'abord par la police, furent repris par la foule ; les applaudissements alors étaient très bruyants.

À trois heures et demie, la police fut débordée par le rassemblement qui s'élança sur le pont. On porte le nombre des individus arrêtés à 30 ; beaucoup d'hommes dont la tête était en sang étaient reconduits par leurs amis.

Le Times du 10 avril publie un relevé d'où il résulte que les forces navales de l'Angleterre se composent actuellement de 678 bâtiments de guerre portant de 1 à 120 canons de différents calibres. Sur ce nombre, il y a 165 bateaux à vapeur armés en guerre. Cette immense flotte occupe, en temps de paix, 45,000 bons matelots, 2,000 mousses et 14,000 hommes de la marine royale.

Nouvelles de France.

Le jour du combat électoral approche en France. Chaque jour la nombre des candidats augmente. On le porte à 10,000 encore. S'il y a grand empressement parmi les candidats à la représentation, l'empressement parmi les citoyens pour jouir de leurs droits électoraux ne se manifeste pas dans les départements, preuve nouvelle que l'éducation politique n'est pas encore fort développée en France.

Au Havre et à Reims, la tranquillité publique a été troublée par des émeutes d'ouvriers ; mais la garde nationale et la troupe de ligne ont concouru pour le rétablissement de l'ordre.

Le ministre de la guerre a dû sévir contre trois officiers de l'armée, à la suite d'une révolte qui avait éclaté dans un régiment. Ces deux grandes plaies existent, et elles ne seront plus facilement guéries : l'indiscipline du soldat, les exigences des travailleurs.

Les fonds publics sont encore un peu améliorés à Paris. Le gouvernement ne paraît plus disposé à précipiter aucun de ses grandes mesures financières. Ainsi, l'on dit qu'il ajourne l'opération du rachat des chemins de fer comme la centralisation de toutes les banques. Il ne songerait plus qu'à régulariser la circulation des billets de banque dans les départements. Si le gouvernement se décidait plus tard au rachat des lignes de chemin de fer, on ferait précéder le rachat de chaque ligne d'une enquête préalable. Le jour où l'assemblée nationale se réunira prochainement, il devient probable que le pouvoir dictatorial que le gouvernement avait emprunté aux circonstances va aller chaque jour en s'affaiblissant.

Le langage de la presse de Paris envers les départements est digne de remarque. Écoutons comment s'exprime le Réveil du peuple :

« Il faut bien que la province en prenne son parti, mais elle est à Paris ce qu'est l'enfance à la puberté, le lymphisme au sang, la mort à la vie, lente à se mouvoir, lente à sentir, lente à comprendre autant que Paris est fougueux, intelligent, prompt, à la hauteur de toute épreuve. »

La conclusion de l'article est qu'il ne suffit pas aux hommes provinciaux d'accepter franchement la supériorité de Paris, de considérer toute réaction monarchique comme funeste à l'ordre et aux intérêts, mais qu'il leur faut encore choisir pour la défendre et l'affermir, non pas les candidats de leur choix, mais messieurs les citoyens commissaires du citoyen dictateur Ledru-Rollin, leurs voisins, amis et connaissances.

Mais les hommes qui prétendent gouverner l'Europe par la France asservie à Paris ne respectent pas davantage les Parisiens qu'ils qualifient pour les 9/10^e de badauds, d'ordures, de bourgeois pour tout dire, ce mot résumant dans leur esprit toutes les imperfections humaines.

N'ont-ils pas dernièrement, aux élections des colonies de la garde nationale, prétendu faire nommer par le quartier St-Marceau le colonel du quartier St-Honoré, et ont-ils été plus que douteux que le quartier St-Marceau leur soit inféodé.

Les républicains rouges sont en imperceptible minorité en France, et même à Paris, auprès des républicains tricolores, et la seule chance des partis dynastiques serait dans les excès des premiers, si ces excès ne sont pas comprimés. Lyon et Bordeaux sont affranchis du régime proconsulaire.

Voici ce que nous lisons dans une correspondance de Paris, 12 avril :

La réaction continue dans les départements, contre le régime proconsulaire. Les députés de Blois ont été fort bien reçus par le ministre de l'intérieur qui s'est vu obligé de rappeler ses agents. A Foix, le journal fondé par le commissaire a été brûlé aux applaudissements du peuple. Ici, au club du Conservatoire, les ennemis de Lamartine ont eu le dessous.

Ils ont tenté le lendemain de forcer l'entrée, plusieurs ont même joué du poignard. C'est parmi ces forcenés que la préfecture de police voudrait recruter une garde civique, pour le maintien de l'ordre et la protection des citoyens. M. Armand Marrast veut, lui, comme maire de Paris, une institution municipale, ressortant de l'autorité municipale. De part et d'autre MM. Marrast et Caussidière ont déjà nommé leurs gens qui se sont déjà battus entre eux.

La sûreté des personnes et des propriétés est toujours garantie par la moralité du peuple, au milieu des excitations et des flatteries de tout genre. Mais, à tout prendre, les expériences du communisme sont bien plus à craindre que les brutalités du terrorisme. Effrayés des menaces de poursuites du chef d'escouade que leur adressait Armand Marrast, dans sa proclamation, la plupart des juges, qui avaient extorqué des quittances de leurs propriétaires, les leur ont restituées et resteront plutôt débiteurs toute leur vie que créanciers d'un instant leur dette.

Les ateliers nationaux ne produisent pas le quart de la valeur des 2 fr. par jour que M. Louis Blanc distribue à 45 mille ouvriers.

L'état-major de la garde nationale récemment élu s'est rassemblé à plusieurs reprises. Tous les colonels feront respecter l'assemblée nationale, M. Barbes tout aussi bien que M. de Tracy.

L'un des symptômes les plus remarquables du temps est sans contredit l'limité des rapports établis entre la république et le clergé. Les évêques de Limoges, de Tulle et de St-Flour, ont autorisé les prêtres de leurs diocèses à accepter les grades qui leur seraient conférés dans la garde nationale. L'évêque de St-Flour a été nommé chef de bataillon, mais il est d'avis qu'il en exerce les fonctions. Ces élections doivent être considérées comme des essais pour les élections à l'assemblée générale où les évêques et les curés seront vraisemblablement appelés à siéger en grand nombre. La question brûlante de l'immovibilité des desservants et succursalistes y sera inévitablement portée et résolue.

Les apparences du dehors sont à la guerre. L'Autriche et la Prusse qui, tout en reconnaissant la nationalité de leurs provinces polonaises, y ont laissé de fortes garnisons, les céderaient à la Russie, qui occuperait ainsi la Pologne entière en royaume distinct sous le duc de Leuchtenberg. Une insurrection générale de la Pologne aurait déjà tranché la question, si, dans le sein même du duché de Posen, les Polonais ne comptaient pour ennemis la partie allemande de la population, les paysans communistes et les juifs. Il en est de même en Gallicie.

Si cette combinaison réussit, le roi de Prusse pourra disposer d'un contingent supplémentaire de troupes pour défendre contre la démocratie, les restes de son autorité, en s'appuyant sur la Poméranie, où l'empire allemand est d'un siècle en retard.

L'Autriche, de son côté, pour peu que les affaires de Hongrie et de Bohême soient à peu près réglées, enverrait en Italie un renfort de 25 mille hommes à Radetzki, qui se tient sur la défensive, attendant sur un prochain renforcement de l'armée de tant de volontaires, plus enthousiastes et braves qu'exercés et disciplinés. Je puis vous assurer, en parfaite connaissance de cause, que Charles-Albert n'est entré en campagne qu'avec la certitude d'être appuyé par la France en cas du moindre revers.

Paris, 12 avril

Enfin cette interminable question des chemins de fer paraît résolue, elle l'était positivement ce matin, et s'il n'y a pas eu dans la journée quelque contre-ordre ou quelque obstacle imprévu, le décret paraîtra demain au *Moniteur*. Les conseils d'administration de toutes les compagnies sont convoqués ce soir au ministère des finances, probablement pour apposer leurs signatures à la convention qui les éternise. Le plus grand silence a été gardé ces jours derniers sur les stipulations intervenues entre le gouvernement et les compagnies, et ce soir encore, au moment où je vous écris, il n'a rien transpiré sur le mode d'expropriation qui a été définitivement adopté. On sait cependant que les directeurs des diverses compagnies ne sont pas en général fort satisfaits; l'un d'eux, M. Esplanade, directeur de la compagnie de Lyon, s'est même ouvertement plaint de la rigueur des conditions qu'on lui imposait.

Des ouvertures ont été faites au général Duval pour se charger du portefeuille du ministère de la guerre. Le général Duval a répondu qu'il n'accepterait qu'après avoir terminé l'organisation de la garde mobile dont il est chargé; c'est-à-dire dans deux ou trois mois. Aujourd'hui, le général Cavaignac a été de nouveau sollicité par dépêche télégraphique; le gouvernement s'est adressé à lui dans les termes les plus pressants, et peut-être cette fois obtiendra-t-il mieux qu'un refus; car il céderait aux justes prétentions du général d'avoir un certain nombre de troupes à Paris.

Il paraît bien certain que le général Changarnier et le général Bédouin iront, comme ambassadeurs, le premier à Berlin, le second à Turin. Quant à la nomination du général Aupick à Constantinople, on peut la considérer comme officielle. Voilà donc, en y comprenant l'ambassade de Suisse à Berne, quatre postes diplomatiques des plus importants confiés à des généraux tout neufs dans la diplomatie.

La lettre de Louis-Philippe à la reine des Belges, est loin d'avoir produit un mauvais effet. Tout le monde y a vu une preuve incontestable de la bonne foi du roi dans cette question, si vivement controversée des mariages espagnols. C'est peut-être pour cela que les journaux ministériels, le *National* et le *Reformateur* se sont abstenus de la reproduire. M. Taschereau et M. Ledru-Rollin, qui ne font en croire les bruits qui circulent, est loin d'être étranger à la publication de la *Revue rétrospective*, comptaient sans doute sur quelques singularités de détail pour ridiculiser le roi; ils se sont trompés.

On assure que M. Ledru-Rollin a compulsé avec M. Elias Regnault, son chef de cabinet, et avec M. Taschereau lui-même, tous les dossiers des anciens ministères et de l'ancienne liste civile. Ce serait lui, à ce qu'on dit, qui indiquerait à M. Taschereau les pièces qu'il faut publier; la *Revue rétrospective* serait entre ses mains une arme contre tout ce qu'il craint l'ancien. Il redoutait M. Blanqui; M. Blanqui a été frappé le premier. Voilà du moins ce qu'on dit.

Les nouvelles des départements sont des plus fâcheuses; l'autorité des préfets dans beaucoup de localités est méconnue, et le plus souvent, il faut le dire, par leur propre faute. Quelques-uns ont fait un si fol usage des pouvoirs illimités qui leur étaient confiés, que toute autorité est évanouie entre leurs mains. Si les élections des départements, faites sous ces impressions, sont réactionnaires, ce sera un grand malheur.

Le chargé d'affaires d'Espagne à Paris a adressé la lettre suivante à M. de Lamartine :

Paris, le 9 avril.

Monsieur le ministre,

Il est parvenu à ma connaissance qu'on fait circuler à Paris le bruit que le gouvernement espagnol, non-seulement nourrissait des sentiments d'animosité contre le gouvernement provisoire, mais encore qu'il préparait de longue main les moyens pour hostiliser un jour la France. A peine j'ai eu connaissance de ce fait, que je crois de mon devoir de m'empresser de désavouer formellement ces assertions. Mon gouvernement a témoigné à celui de la France ses desirs de continuer à entretenir avec lui les mêmes bons rapports internationaux qu'il avait avec le gouvernement antérieur.

Le gouvernement espagnol ne s'est point départi un seul moment de cette manifestation. Le cabinet espagnol, sans aucune exception de personnes, n'a d'autre principe que celui du plus grand respect pour les autres peuples; le maintien du droit qu'il a d'être respecté aussi à son tour, et celui de remplir le devoir de veiller à la tranquillité et à la prospérité intérieures, si combattues par tant d'années de guerre et de convulsions politiques.

Il n'a pas d'autres principes ni d'autre arrière-pensée. Cette communication ayant pour objet de dénier immédiatement l'existence des idées avancées dans les bruits dont j'ai fait mention, répandus dans une intention sinistre et malveillante, et de les dénier près du gouvernement provisoire s'ils étaient arrivés jusqu'à lui, aussi bien qu'envers le public, vous pourrez faire de cette communication l'usage que vous croirez le plus convenable pour parvenir à ces fins.

Je saisis cette nouvelle occasion pour vous renouveler, monsieur le ministre, les assurances de la très-haute considération avec laquelle j'ai l'honneur d'être votre très-humble et très-obéissant serviteur.

Signé, ARNAO.

Un mot à M. Ledru-Rollin. — Citoyen ministre de l'intérieur, un petit mot, s'il vous plaît.

L'*Echo de Vesone* nous apporte un fait, sur lequel l'opinion publique a besoin d'être renseignée sans retard. S'il faut s'en rapporter à cette feuille périodique, mais bonne républicaine, on gaspille en votre nom les fonds de l'Etat. L'*Echo de Vesone* affirme qu'on donne aux citoyens commissaires que vous envoyez dans les départements une haute paye de quarante francs par jour.

Le *Corsaire* ne le dissimule pas, citoyen ministre, pour le temps où nous sommes, 40 fr. sont une somme exorbitante même quand il s'agit d'aller organiser la république en province.

Quarante francs par jour, si nous ne sommes point brouillés avec les lois fondamentales de l'arithmétique, cela fait, au bout d'un mois, un petit total de douze cents francs.

On nous dira qu'il est bon que les représentants du gouvernement provisoire fassent belle figure, et que cela ne saurait nuire s'ils sèment à chaque instant quelques pièces de cent sous dans les communes rurales.

Eh bien! c'est égal, citoyens ministres, le *Corsaire* maintient ses prémisses, 1,200 francs par mois pour un citoyen commissaire, c'est une trop forte somme, vu le temps où nous avons l'air de vivre.

Je dis que nous avons l'air de vivre et je vous prie de ne pas trop prendre le mors aux dents pour cette expression-là. Beaucoup de citoyens de notre connaissance intime ne vivent plus du tout. Ceux-là n'ont ni l'air, ni la chanson.

Dans la semaine qui vient de s'écouler, cinquante manufacturiers ou directeurs d'usines ont dû fermer leurs ateliers faute de ressources suffisantes. Il y a deux mille peintres, sculpteurs, graveurs et ciseleurs qui ne trouvent plus un son à gagner. Les trois quarts de la littérature n'ont à faire, ni une ligne de roman, ni le tronçon d'un poème, ni le couplet d'un vaudeville. Ils ne vivent pas.

D'autre part, en conséquence du décret de réduction que vient de rendre le gouvernement provisoire, les employés des ministères, des administrations, des douanes et les gens à pensions ont dû les uns retrancher deux plats à leur table, les autres ne donner plus à leurs femmes qu'une robe par an au lieu de deux, les autres ôter à leurs enfants le maître d'anglais, ou le maître de mathématiques, ou le professeur de piano. Ils vivent mal.

Or, pendant tout cela, quand chacun s'empresse à donner son obole en offrande à la patrie, quand on crée un nouvel impôt de 45 centimes sur les biens fonciers et qu'on réduit les traitements administratifs de 5 à 30 p. c. dans toute l'étendue de la république, voilà, citoyen, qu'un journal nous apprend que nos commissaires adores gagnent douze cents francs par mois.

En France, vous le savez, et mieux vous le savez souvent à l'ex-chambre des députés, on n'est jamais tendre lorsqu'il s'agit des questions d'argent. Non-seulement nos concitoyens les lecteurs du *Corsaire* trouveront la somme exorbitante, mais encore on voudra savoir (le français est si indiscret!) comment cet argent-là est employé. Tenez, citoyen ministre, moi qui vous parle, j'ai pour amis quatre ou cinq de vos commissaires. Ils sont gens de lettres comme moi, très-peu passionnés comme j'aime à l'être, assez portés à se montrer sybarites, si l'occasion s'en présente; et, entre nous, l'occasion s'en présente souvent quand on est jeune.

Eh bien, je parais volontiers un abonné du *Corsaire* de 48 fr. par an, contre vos 60,000 francs d'émoluments ministériels, que mes galliards d'amis, vos adores combussibles, mènent bonne et joyeuse vie avec vos douze cents francs par mois; et je ne les en blâme point, car, au bout du compte, il faut que jeunesse se passe.

Mais c'est égal, citoyen ministre, j'en reviens toujours à mon dire, quarante francs par jour, c'est beaucoup et l'on peut se permettre de vivre à moins, surtout quand on est un républicain de l'école lacédémonienne et que le reste de la nation tire la langue. Demandez plutôt à votre collègue le citoyen Louis Blanc, lui qui dit voir chaque jour tant de misère et qui nous fait cependant un si grand nombre de châteaux et de théories en Espagne.

Un républicain de la veille. (*Corsaire*.)

Affaires de Belgique.

Nous publions ci-après l'analyse sommaire du rapport sur l'emprunt obligatoire adressée à la chambre belge par M. Rousselle, au nom de la section centrale.

La somme des engagements et des besoins de l'Etat pour l'année courante s'élève à 53 millions, non compris 12 millions de bons du trésor échéant au 1^{er} septembre prochain au 29 février 1849. Si l'on en déduit le produit de l'emprunt décrété le 26 février dernier, il reste à couvrir une dépense de 41 millions. Les cinq bases du nouvel emprunt proposé dans ce but auraient donné, d'après le ministère, les résultats suivants :

16/12 de la contribution foncière.	fr. 24,479,666 »
Une année de la contribution personnelle, à répartir sur les 2/3 des contribuables les plus imposés dans chaque commune.	9,200,400 »
La moitié de la contribution foncière sur le revenu net cadastral des propriétés non bâties, tenues en location.	3,155,531 »
Cinq p. c. du produit annuel des rentes et créances à terme, hypothéquées sur des immeubles situés en Belgique.	3,000,000 »
Retenues sur les traitements et pensions payés par l'Etat.	834,363 »
Total.	fr. 40,670,010 »

Une forte partie de cette somme, soit 16 millions, devrait être appliquée au paiement des bons du trésor à échoir avant le 1^{er} septembre. Toutes les sections ont été unanimes pour que l'on cherchât une combinaison telle que l'on fut dispensé de comprendre les bons du trésor dans les charges à couvrir par l'emprunt.

La section centrale a cru que l'intérêt bien entendu du pays, l'avenir de son crédit, exigent que des mesures soient prises pour remplir avec fidélité les engagements contractés au nom de l'Etat. Mais non contente de promettre officiellement que l'Etat rembourserait à l'échéance tous les bons en circulation, elle voulait d'abord offrir aux porteurs divers modes de consolidation, tels qu'un placement en dette constituée à des conditions favorables ou un placement en biens immeubles. Elle eût désiré même qu'un renouvellement par anticipation, présentant de grands avantages, fût aussi proposé aux détenteurs.

Ces principes admis, la section centrale examina si les sommes nécessaires au remboursement des bons qui ne seraient ni consolidés volontairement ni renouvelés, devaient être demandées dès aujourd'hui, pour la totalité, à l'emprunt forcé. Elle adopta à l'unanimité une combinaison d'après laquelle une partie de cette charge aurait été distraite de l'emprunt. Il lui avait paru que, jusqu'à concurrence d'une certaine somme, ces bons pouvaient utilement, pour tous les intérêts, être représentés dans la circulation par des billets de banque ayant cours comme monnaie légale, garantis par l'Etat, et aux porteurs desquels l'Etat n'aurait doté une hypothèque spéciale sur un domaine déterminé.

Cette combinaison, dont on ne peut nier le caractère sérieux, fut formulée en projet par la section centrale, mais celle-ci crut devoir s'abstenir de le présenter, à cause du refus formel du cabinet de s'y associer. Le débat roula ensuite sur une réduction pure et simple de l'emprunt. Le gouvernement lui soumit un projet réduit à 27 millions, suivant le détail que voici :

1. Contribution foncière, 12/12.	fr. 18,000,000 »
2. Id. personnelle, 6/12.	4,500,000 »
3. 1/4 de la contribution foncière sur les propriétés non bâties, tenues en location.	1,500,000 »
4. 5 p. c. du montant des rentes et créances.	2,500,000 »
5. Retenue sur les traitements et pensions.	1,000,000 »
Total.	fr. 27,500,000 »

L'attitude prise à ce sujet par le ministère et le désir de ne pas compliquer les embarras de la situation, ont engagé la section centrale à s'indiquer que des modifications dont le nouveau projet lui semble susceptible. D'après les votes déjà émis par la chambre, elle évalue les besoins auxquels il faut pourvoir à fr. 21,400,000. Dans toute hypothèse elle croit que cette somme pourrait se couvrir par les moyens suivants :

10/12 de la contribution foncière.	fr. 15,000,000 »
6/12 de la contribution personnelle à payer selon le mode indiqué à l'article 5.	4,500,000 »
5 p. c. du revenu sur les rentes et créances.	2,500,000 »
Retenue sur les traitements et pensions.	1,000,000 »
Total.	fr. 23,000,000 »

C'est dans ces termes que la question se trouve apportée à la chambre. Il est permis de croire que le vote final ne s'éloignera guère des dernières propositions du cabinet.

On lit dans l'*Echo du Nord* (de Lille) :

« On raconte dans notre ville un fait d'une extrême gravité et sur lequel nous ne devons pas tarder davantage à appeler non-seulement l'attention publique, mais aussi celle du gouvernement provisoire. »

« Nous avons parlé dans le temps de l'arrestation des sieurs Blervacq et Jaspin, compromis dans l'échauffourée des *Requêtes*. Ils étaient arrêtés sous la prévention de faits qui tombaient sous l'application des articles 84 et 85 du Code pénal. »

« Voici ces articles :
» Art. 84. Quiconque aura, par des actions hostiles non approuvées par le gouvernement, exposé l'Etat à une déclaration de guerre, sera puni du bannissement; et, s'il a guerres, sera en outre condamné à la déportation. »

» Art. 85. Quiconque aura, par des actes non approuvés par le gouvernement, exposé des Français à éprouver des représailles, sera puni du bannissement. »

« Le réquisitoire du commissaire de gouvernement près le tribunal de Lille concluait à une ordonnance de non-lieu. La chambre du conseil n'adopta pas ces conclusions, elle exigea un supplément d'instruction motivé sur ce que les lumières résultant de l'interrogatoire des prévenus seuls n'étaient pas suffisantes; et ordonna, comme conséquence, qu'une commission rogatoire fut adressée à Paris. »

« Ces faits se passent à midi dernier. Le lendemain dimanche, le tribunal se rend à la préfecture, pour le joindre au collège, et assister à la cérémonie de la plantation de l'arbre de la liberté. Le commissaire général Descluze, qui était dans la grande galerie de la préfecture, avec les personnes déjà arrivées, se précipite au devant des membres du tribunal qui venaient encore que dans le Salon-Carré, et là, avec un ton irrité, des gestes menaçants, il leur fait connaître sa décision; à peu près dans ces termes : « J'ai été indigné, citoyens, d'apprendre que, contrairement au réquisitoire du commissaire du gouvernement, la chambre du conseil ait ordonné un supplément d'instruction dans l'affaire Blervacq et Jaspin. Je sais que cette mesure est dirigée contre moi, et vous m'avez été inspirée par les journaux légitimistes, conservateurs et barrotistes (sic). C'est un acte anti-national, anti-démocratique; mais, sachez-le bien, votre décision ne suivra pas son cours; j'ai brisé l'écrin, et Blervacq est libre! Ne songez pas à revenir sur cette affaire, ou j'use de mes pouvoirs. J'ai le droit de vous suspendre et la révocation suivra immédiatement la suspension. »

« Il n'y a dans l'histoire de la justice, depuis cinquante ans, qu'un seul fait semblable, et dont les contemporains de l'Empire se souviennent encore, tant l'impression fut douloureuse et profonde, c'est la cassation par l'Empereur d'un jugement du tribunal d'Amers. »

« Ainsi, la seule chose que tous les gouvernements aient osée jusqu'à ce jour, l'action de la justice, se trouve suspendue et la justice ne suivra pas son cours. Où en serions nous, si la magistrature devait céder à de pareilles injonctions? ou serions-nous réduits à tous? »

L'*Indépendance belge* a publié, à la suite de ces lignes, les suivantes :

« La vérité sur la prétendue violation de l'arbre de Risquons-Tout et sur les prétendues manigances du gouvernement belge, devait jaillir des poursuites intentées contre les sieurs Blervacq et Jaspin. L'honneur de la France, de son gouvernement, et aussi quelque peu intéressé à ce qu'on sût au juste ce qui s'était passé dans les raucous répandues à Paris et à Lille sur cette affaire, et spécialement sur l'argument des bandes au moyen de fusils sortis de la citadelle de Lille. Les magistrats voulaient ar-

river à la découverte de la vérité; comment se fait il donc que l'action de la justice soit ainsi violemment entravée, méconnue et foulée aux pieds? Et par qui? Précisément par un fonctionnaire gravement inculpe, par l'homme qui a été accusé d'avoir compromis le gouvernement provisoire.

Nouvelles d'Allemagne.

Cassel, 10 avril.

On lit dans la *Gazette des Postes*:
Nous avons passé une terrible nuit. Vous savez peut-être que l'électeur avait l'intention de destituer le général de Lepel, commandant de Cassel, mais que le ministre de la guerre s'y était opposé, parce que l'ordonnance électorale n'était pas contresignée par lui. M. le lieutenant-colonel Weiss, ministre de la guerre, fut également destitué, à cause de sa résistance à la volonté de l'électeur, ce qui décida le ministre à donner sa démission en masse. Cette démission ne fut pas acceptée; au contraire, les ordonnances rendues contre le général de Lepel et contre le ministre de la guerre furent retirées.

En-dessus, une grande foule de monde, composée pour la plupart d'artistes, d'élèves de l'École polytechnique et de marchands, se réunit hier au soir sur la place royale pour faire une démonstration pacifique; on voulait faire entendre des vivats en l'honneur des ministres. Le directeur de la police, qui se trouvait parmi la foule, engagea cette dernière à ne pas commettre d'excès, ce qu'on lui promit.

Accompagnée d'une patrouille de la garde civique, la foule se rendit devant la demeure du ministre Eberhard, puis devant celle du ministre M. Baumbach. Tout-à-coup, un conflit s'éleva entre elle et le régiment des gardes-du-corps, qui, dit-on, voulait empêcher qu'on ne donnât un charivari à un aide-de-camp de l'électeur. Le régiment des Gardes-du-corps dispersa la foule à coups de sabre, ce qui fut le signal d'un soulèvement général. On éleva en un clin-d'œil des barricades dans toutes les rues. L'arsenal fut pris d'assaut et des armes distribuées parmi le peuple. Le régiment des Gardes-du-corps a dû quitter immédiatement la ville. On a tiré dans les rues jusqu'à 3 heures du matin. Dans ce moment, 7 heures du matin, des bandes armées se réunissent de nouveau sur plusieurs points.

Le *Journal allemand de Francfort* publie les nouvelles suivantes de Cassel du 10 avril, 2 heures de l'après-midi:

L'agitation continue. On apprend qu'un détachement de soldats du régiment des gardes-du-corps s'était placé en embuscade sous le commandement du lieutenant de V., qui n'avait reçu aucun ordre pareil, et était sorti tout-à-coup de sa retraite pour se jeter sur les spectateurs inoffensifs. Plusieurs soldats de la garde nationale ont été blessés, car il paraît que c'est surtout contre eux que le coup était dirigé; les Gardes-du-corps furent repoussés dans la caserne. Le plus grand anarchoïsme a régné pendant quelques heures dans la ville, les ordres mêmes des chefs de la garde nationale n'étaient plus suivis: chacun n'écoutait que les inspirations de la fureur. Le drapeau tricolore allemand flotte sur la caserne du régiment des gardes-du-corps, dont on a enlevé l'inscription. Il faut punir d'une manière exemplaire les coupables, et surtout leur chef, qui, dans son isolement, a compromis la tranquillité de la ville, et peut-être plus encore; car personne ne se dissimule la gravité de la situation. On publie dans ce moment une proclamation dans laquelle l'électeur exprime ses profonds regrets sur ce qui s'est passé et promet que les coupables seront punis d'après toute la rigueur des lois.

MM. Schmidt et Motz, anciens ministres de la guerre et des finances, et M. Abéc, conseiller à la cour supérieure de justice, ont quitté la ville.

On écrit de Cologne, le 11 avril:

« Notre ville a été hier le théâtre de désordres qui ont nécessité la réunion de la garde bourgeoise, laquelle est heureusement parvenue à rétablir l'ordre. Les tireurs de bateaux demandaient une indemnité pour le tort que leur causent les bateaux remorqueurs. L'président du gouvernement leur a promis qu'on examinerait leurs griefs. Cependant une foule assez nombreuse a parcouru les rues jusqu'à une heure assez avancée sans que pourtant la tranquillité ait sérieusement été troublée. »

Carlsruhe, 9 avril.

Par suite de plusieurs députations arrivées ici hier et avant-hier de différentes contrées du pays pour exiger dans un langage menaçant l'éloignement immédiat des troupes « étrangères » (du 8^e corps d'armée fédéral), la chambre des députés avait été convoquée aujourd'hui, dimanche, pour une séance extraordinaire. Le bruit s'était en même temps répandu dans la ville que le ministre en masse avait donné sa démission, ou, comme on dit plus tard, qu'il était décidé de la donner si la chambre n'approuvait pas sa ligne de conduite. On connaissait aussi les événements de Mannheim et l'opinion publique se prononçait formellement dans le sens de la bourgeoisie de cette dernière ville, à savoir pour le maintien des lois et l'éloignement de toute influence anti-nationale.

Une foule compacte de spectateurs occupait les galeries et une partie de la salle. Vers 1 heure, les députés, et bientôt après les ministres, sont entrés dans la salle. Les députés ont été accueillis par un tonnerre d'applaudissements; les nombreux spectateurs ont également salué des plus vives acclamations MM. Welcker, Bassermann, Soiron et Mittermaier et les membres du ministère à leur entrée dans la salle.

M. le conseiller Bakk a pris le premier la parole; il a dit qu'il existait dans le pays un mécontentement des libertés acquises et de toutes les lois déjà présentées ou à présenter prochainement, cherchait ouvertement à renverser la constitution qui tout récemment encore avait été solennellement jurée; ce parti prêchait dans les assemblées populaires comme dans la presse la résistance aux lois rendues constitutionnellement. Dans une assemblée tenue à Donauwörth, a ajouté M. Bakk, on a même menacé de chasser les troupes qui y sont entrées, si on ne les retirait pas dans l'espace de 72 heures. Un arrêté de la même nature a été imposé à force de cris et de tumulte à Mannheim par un certain parti, qui l'a proclamé comme étant l'expression des sentiments de la bourgeoisie. Dans des adresses présentées au grand-duc personnellement, on menaçait de grands malheurs si le prince de Fürstenberg, si le gouvernement ne se rend de suite au vœu des pétitionnaires, qui ont demandé en même temps la retraite du ministère en masse.

Toutefois que M. Bakk parlait de la retraite du ministère, les cris de joie se faisaient entendre de tous les coins de la salle. M. Bakk a terminé ses discours, qui, a toujours été interrompu par des applaudissements, en disant que le gouvernement était fermement résolu de rester fidèlement attaché à la constitution et de combattre avec énergie tous les efforts qui tendraient à la renverser.

MM. Bassermann, Soiron et Welcker ont pris ensuite la parole et se sont

élevés avec force contre l'esprit d'illégalité qui compromet la liberté, et ont déclaré que c'était une crainte chimérique que de croire à la possibilité d'une réaction, maintenant que la diète germanique avait adopté toutes les résolutions de l'assemblée préparatoire de Francfort, et que le comité des 50 pouvait à tout moment convoquer de nouveau l'assemblée pour faire justice, ainsi que l'a dit Soiron, de toutes les tentatives de réaction, si elles se manifestaient d'une manière quelconque.

M. Welcker s'est attaché à démontrer que la liberté pouvait aussi bien prospérer dans une monarchie avec des institutions populaires que dans une république, comme le despotisme était possible sous l'une et l'autre forme de gouvernement. Il a rappelé les extravagances des républicains de France au commencement de ce siècle, lesquelles ont eu pour conséquence le despotisme de Napoléon. Il faut, a dit M. Welcker en terminant, se séparer actuellement, au profit de la liberté des hommes qui veulent précipiter la patrie dans une guerre civile et la livrer à l'étranger.

Ces paroles de M. Welcker résumant toute la séance; la chambre a mis tout le poids de son autorité et de sa fermeté dans la balance du droit et de la légalité. (*Gaz. de Carlsruhe.*)

On écrit des bords du Rhin à un journal allemand:

Quatre mille démocrates allemands, venus de Nancy, Metz, Colmar et Bâle, seront réunis ici. Une légion de 5,000 hommes s'est formée à Biel (Suisse), sous le commandement des citoyens Schuler et Daffner, tous deux aides-de-camp du général Ochsenbein dans la campagne contre le *sou-déshonneur*.

La légion allemande démocratique de Paris, forte de 2,000 hommes, sous le commandement des citoyens G. Herwegh et Bornstedt, est en marche. Le premier bataillon de 500 hommes est déjà arrivé sur les bords du Rhin. Les légions des démocrates allemands, formées à Lyon, Marseille et Bordeaux, approchent, et dans peu de jours seront réunis ici au nombre de 12 à 16,000 combattants.

Ces volontaires repoussent l'idée d'entrer à main armée dans leur patrie. Ils déclarent qu'ils voleront au secours de leurs frères opprimés, dès que ceux-ci les appelleront; ils ajoutent que le gouvernement provisoire n'a ni encouragé ni appuyé l'entreprise des patriotes allemands, il leur a refusé les armes qu'ils demandaient et sa conduite est restée en harmonie avec le manifeste et les discours de M. de Lamartine. Mais les patriotes allemands ont le droit de s'occuper du salut de leur patrie et de coopérer à la conquête de la liberté. Ce droit, ils le proclament hautement, et ils l'exercent dans les limites de la prudence et de la légalité. S'il leur était refusé d'agir dans leur sens en Allemagne, — ils traverseraient leur patrie et marcheraient sur les bords de la Vistule, pour combattre à côté de leurs frères polonais pour la reconstitution et la liberté de la Pologne.

On écrit de Vienne à la *Gazette d'Augsbourg*:

« Par suite de la déclaration de guerre de la part du royaume Sardaigne, on va commencer à Vienne une grande levée de troupes. 300,000 hommes (sans la Landwehr) seront recrutés dans toutes les parties de la monarchie, à l'exception toutefois de la Hongrie qui est prête à mettre 100,000 hommes à la disposition du gouvernement. L'armée pourrait, par conséquent, recevoir un effectif actif de 6 à 650,000 hommes. Le premier transport des volontaires de Vienne, fort de 5,000 hommes partira demain. »

Francfort, 12 avril.

Dans la séance du 8 avril de l'assemblée des hommes de confiance, M. l'avocat-général Wilhelm a été introduit pour représenter le grand-duché de Luxembourg. Le comité des cinquante annonce par une lettre dont le président donne lecture, qu'il s'est mis directement en rapport avec la diète germanique; cette lettre contient en outre la motion tendant à ce que l'assemblée des 17 (hommes de confiance) demande à être incorporée à la diète et qu'elle veuille bien communiquer au comité des cinquante les démarches qu'elle a faites pour exécuter les résolutions de l'assemblée préparatoire. Pendant qu'elle discutait la première motion, l'assemblée a reçu communication de l'arrêté de la diète du 7 avril, qui abroge celui du 30 mars et admet les résolutions de l'assemblée préparatoire comme base des élections de l'assemblée constituante. L'assemblée des 17 a alors résolu de communiquer ce résultat au comité des cinquante et d'ajouter que la seconde motion avait reçu de la sorte sa solution.

Quant à la seconde motion, M. le président s'est chargé de faire connaître au comité des cinquante les motifs qui ont empêché les 17 de proposer leur incorporation à la diète, et de l'avertir en même temps que les 17 s'étaient réservés d'exiger cette incorporation toutes les fois que la marche des discussions rendrait la mesure nécessaire.

Extrait du protocole de la 27^e séance de la diète germanique du 2 avril 1848.

Considérant que les lois exceptionnelles de la confédération germanique, rendues depuis l'année 1819, ont déjà, à la suite de changements survenus dans ces derniers temps, cessé partout d'être en vigueur; considérant que la diète germanique a formellement déclaré que ces lois étaient abrogées et supprimées, arrêté, sur la motion des quatre villes libres:

Lesdites lois et résolutions exceptionnelles sont supprimées pour tous les Etats fédéraux et doivent être considérées comme ayant cessé d'être en vigueur; si cela est jugé nécessaire, il sera publié un avis à ce sujet.

Le *Journal de St-Petersbourg* publie l'avis suivant qui vient d'être adressé par la maison Stieglitz et comp. à ses correspondants à l'étranger:

Vu la difficulté qui s'augmente de jour en jour de négocier des lettres de change sur Paris à toutes les Bourses de l'Europe, nous engageons nos correspondants à se rembourser, de la manière usitée sur M. John Mollett, Austin-Eriars passage, à Londres, de tous les paiements qu'ils seraient appelés à faire sur nos lettres de crédit en circulation, au lieu de rembourser sur Paris qui s'y trouve indiqué, et en envoyant à M. Mollett les duplicatas des quittances. STIEGLITZ ET COMP.

St-Petersbourg, ce 1^{er} avril 1848.

THEATRE-ROYAL-FRANCAIS DE LA HAYE.

Samedi 15 Avril 1848. — (Représentation n° 121.)

Pour la CLOTURE jusqu'après les FÊTES DE PAQUES. **ROBERT-LE-DIABLE,** Grand-opéra en cinq actes, paroles de M. Scribe et G. Delavigne, musique de G. Meyerbeer.

ANNONCES.

Par le ministère du notaire J. W. VAN DEN BERGH, résidant à La Haye, il sera procédé le mercredi 19 avril 1848 et jours suivants, en la maison sise sur le quai dit *Prinsegracht*, côté du nord, seq. W, n° 84, à la Haye.

A LA VENTE PUBLIQUE ET A L'ENCHÈRE,

d'un FORT BEAU MOBILIER consistant en meubles parfaitement confectionnés et très bien conservés, à savoir: un ameublement de salon en bois de palissandre, composé de canapés, chaises longues, fauteuils et chaises; une étagère richement sculptée avec glaces, une table à thé; commodes avec dessus en marbre et chiffonnière; un second ameublement de salon en bois d'acajou, composé d'un canapé, fauteuils et chaises recouverts en étoffe rouge brochée avec fleurs; canapés et chaises recouverts en cuir et autres étoffes; bergères recouvertes en cuir de couleur et autres étoffes; une armoire en bois d'acajou; des rideaux d'ameublement en damas rouge broché et autres étoffes; des pendules en bronze richement travaillées, statuettes, candélabres et autres ornements de sculpteurs français renommés, tels que Pradier, Gechter, Fratin, etc.; des tapis de Smyrne et des fabriques d'Angleterre et de Coumaï, des tapis de table, de tapis de pied et des carpettes; des lits en fer avec matelas élastiques, oreillers et traversins; porcelaines; verreries; et des ustensils de ménage en cuivre et étain; et enfin quelques armes à feu, tels que pistolets, fusils et carabines, des meilleurs fabricants d'Angleterre et de France. Les objets composant cette vente seront à la vente publique le LUNDI 17 ET LE MARDI 18 AVRIL, depuis 11 heures du matin jusqu'à 3 heures de l'après-midi.

A LOUER

un grand appartement de dix à quinze pièces de maître, richement meublé, CHAMBRE DE BAIN, etc., avec jouissance, d'un beau JARDIN, dans un des meilleurs quartiers de La Haye. S'adresser, franc de port, au bureau de ce journal, sous l'initiale A.

Cours des Fonds Publics.

Bourse d'Amsterdam du 13 Avril.

	Int.	PLUS BAS COURS.	LE PLUS HAUT.	4 1/2 h.
Dette active	2 1/2	37 1/2	37 1/2	37 1/2
Dito dito	3	40 1/2	43 1/2	43 1/2
Dito en liquidation	3	—	—	—
Dito dito	4	55 1/2	56 1/2	56 1/2
Dito des Indes	4	—	—	—
Syndicat	3 1/2	55 1/2	—	—
Dito	3 1/2	—	—	—
Société de Commerce	4 1/2	—	—	—
Act. du Jac de Harlem	5	—	—	—
Chemin de fer du Rhin	4 1/2	—	—	—
Act. du chemin de fer Holland.	—	—	—	—
Oblig. Hope & C. 1798 & 1816	5	79	80	80
Dito dito. 1828 & 1829	5	78	79 1/2	79 1/2
Inscript. au Grand-Livre	6	42 1/2	—	—
Certificat dit	6	43	45	—
Emprunt de 1840	4	56	57	—
Id. chez Stieglitz et Comp.	4	55	56 1/2	56 1/2
Passive	—	2 1/2	—	—
Dette différée à Paris	—	2 1/2	—	—
Déferred.	—	—	—	—
Espagne	—	—	—	—
Ardoins	5	7 1/2	7 1/2	—
Dito intérieur à 6 m.	3	14 1/2	15 1/2	15 1/2
Coupons Ardoins	—	5 1/2	6 1/2	—
Obligations Gell & Comp.	5	—	—	—
Autriche	—	—	—	—
Bis métalliques	5	46	50	50
Dito dito	3 1/2	24	28 1/2	28 1/2
Inscriptions au Grand-Livre	3 1/2	—	—	—
France	—	—	—	—
Pologne	—	—	—	—
Actions 1836	—	—	—	—
Bresil	—	—	—	—
Emprunt à Londres 1838	—	—	—	—
Id. Id. 1840	—	—	—	—
Id. Id. 1842	—	—	—	—
Portugal	—	—	—	—
Obligations à Londres	3	11 1/2	12 1/2	—

Bourse de Paris du 12 Avril.

	Int.	COURS 11 avril.	COMPT.	FIN COURS
(Cinq pour cent)	—	—	61.25	61
Trois pour cent	—	—	42.50	42.50
— nouveau	—	—	—	—
Emprunt Ardoins 3 p.c.	—	—	—	—
Anc. différée	—	—	—	—
Nouv. dito	—	—	—	—
Passive	—	—	—	—
Naples	—	—	—	—
Certificats Piémont	—	—	—	—
Pays-Bas	—	—	—	—
Dette active	—	—	—	—
Dette active	—	—	—	—
Dito	—	—	—	—
Belgique	—	—	—	—
Dito	—	—	—	—
Banque belge	—	—	—	—

Bulletin de la Bourse.

Un mouvement de hausse s'est encore déclaré au début des affaires; mais comme les transactions ont été peu d'importance, les cours ont rétrogradé légèrement. On n'avait pas reçu de nouvelles de Londres hier soir. On annonce qu'après avoir examiné toutes les Banques départementales étaient convoqués à Paris pour examiner la question relative à la suppression des billets des banques locales qui donnent lieu à de grandes difficultés dans les transactions commerciales. Le 3 p. c. a monté au début à 43 et 43.50, a fléchi ensuite à 42.50. Le 5 p. c. a ouvert à 65 et a fléchi à 64, on ferme à 61.25.

Bourse d'Anvers du 13 Avril.

Métalliques, 5 p. c. — Naples, 5 p. c. — Ard., 5 p. c. — Dette différée ancienne, — Passive 5 p. c. — Lot de Bonds — Cours après le Bourse (2 1/2 heures). Ardoins 7 1/2 à 8 P.

Bourse de Londres du 11 Avril.

3 p. c. Cons. 82 1/2, — 2 1/2 p. c. Holl. 34, 36, — 4 p. c. Id. 52, 54, — Esp. 5 p. c. 9 1/2, 10, — 3 p. c. 17, 18 1/2, — Portug. 4 p. c. 13 1/2, 14 1/2.

Bourse de Vienne du 8 Avril.

5 p. c. 57 1/2 à 58; 4 p. c. 49 à 51; 3 p. c. 42 à 43; emprunt 1838 98 à 100; id. 1839, 65 1/2 à 66; Banques, 740, 790 à 800; chemin de fer du Nord, 62 1/2 à 64, 67 1/2 à 68; id. Milan, 44 1/2 à 45.

A LA HAYE, chez Léopold Loebenberg, Suis, 75. Dépôt général à Amsterdam chez M. Schroonvelde et F. Beursseer; et à Rotterdam; chez S. VAN REYN SNOOK Hoofdstad.